



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20230208-2023-011-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **08 FEV. 2023**  
**N°2023- 011**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation du protocole de relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne**

**Rapporteur** : M. NGANDE

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUICHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

**Secrétaire de séance** : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction Habitat  
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023  
VD

## Le Conseil municipal,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,**

**Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;**

**Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) ;**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018 approuvant le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de renouvellement Urbain du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne ;**

**Vu la délibération du Conseil de Territoire en date du 13 décembre 2022 approuvant le projet de protocole de relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne.**

**Vu l'avis émis par la 2<sup>ème</sup> Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme en date du 18 janvier 2023;**

**Considérant ce qui suit :**

le patrimoine du bailleur est implanté principalement à l'échelle du Territoire en quartier prioritaire de la politique de la ville.

pour favoriser le parcours résidentiel et optimiser le processus de relogement, il convient de mobiliser le réseau partenarial et notamment inter-bailleur.

### **après en avoir délibéré à la majorité**

**38 votes pour**, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

**11 votes contre**, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDR, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le projet du protocole de relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne à intervenir entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, la Commune de Champigny-sur-Marne, Paris Habitat, Immobilière 3F, Valophis Habitat, IdF Habitat et Action Logement, annexé à la délibération.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la Commune, le de protocole de relogement, ainsi que tout acte, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France